

EMPREINTE CARBONE - 2023



Chez Gres Aragón et Faveker, nous avons calculé l'empreinte carbone de l'organisation conformément à la norme ISO 14064-1:2019 et au Protocole sur les gaz à effet de serre (GHG Protocol), en ligne avec notre stratégie de durabilité, qui se distingue parmi les piliers sur lesquels repose l'exercice de notre activité de fabrication de produits céramiques.

Connaître l'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) causées directement ou indirectement par un produit, une organisation ou un service permet d'identifier les domaines qui contribuent le plus au changement climatique et d'agir sur eux pour minimiser les émissions, en identifiant les risques et les opportunités associés au changement climatique ainsi que ses impacts potentiels sur les objectifs stratégiques.

GRES ARAGON déclare pour l'année 2023 les émissions suivantes :

PORTÉE 1

Émissions directes

Carburants du processus et des véhicules propres



12.018 t CO₂e

PORTÉE 2

Émissions indirectes

Consommation électrique du réseau



1.996 t CO₂ef

PORTÉE 3

Émissions indirectes

Induites par l'activité mais non contrôlées par l'organisation



10.569 t CO₂e

0,4148 t CO₂/t produit

Les données d'émission ont été évaluées conformément aux exigences de la norme UNE ISO 14021:2017, étiquettes écologiques et déclarations environnementales, auto-déclarations environnementales (Étiquetage écologique de type II).